

# MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
12/11/2018

L'an deux mille dix huit et le dix neuf novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

**Présents :** M. RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX LIVOTI, Mme DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

**Absente :** Mme TONELLO

**D.C.M n° 11.8**  
Dénomination rue communale.

**Madame DALLA-ZANNA Rosanna** a été élue secrétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de dénommer l'impasse qui va desservir la nouvelle Résidence FIFI. Il propose « Impasse du Corps Franc Pommiès ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**D E C I D E à l'unanimité des membres présents,**

de dénommer :

- « impasse du Corps Franc Pommiès » la portion de voie qui desservira le groupe d'habitations dit « Résidence FIFI » ;
- de demander le classement de cette voie dans le domaine public communal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Affiché le **26.11.2018**  
Pour copie conforme  
En mairie, le 23 Novembre 2018

